

**CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE**

Séance du vendredi 24 juin 2011

DÉLIBÉRATION N° CG-2011/06/24-4/13

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

42148945

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 01/07/2011

Réception Préfet : 01/07/2011

Publication RAAD : 01/07/2011

---

Commission n° 4 - Solidarités, Santé Publique et Logement  
Rapporteur : GAUTIER Laurent

---

Commission n° 7 - Finances  
Rapporteur : CIBIER Christian

---

**OBJET :** Soutien aux acteurs sociaux et insertion sociale : subventions de fonctionnement à des associations en contrat d'objectifs avec le Département, au titre de l'année 2011.

Pour soutenir et compléter les politiques d'actions sociales menées par le Département, différents partenaires mettent en œuvre des actions ou des ressources spécifiques. Au budget primitif, des crédits sont inscrits pour l'attribution de subventions à des associations intervenant dans la mutualisation, la capitalisation de l'information et des pratiques et dans une fonction d'animation ou oeuvrant dans l'accompagnement social des personnes en difficulté.

Afin de poursuivre ces objectifs, il vous est proposé la poursuite de la convention triennale d'objectifs 2009/2011 avec l'association RESO 77 et le versement d'une subvention de 84 000 € ; et le renouvellement du contrat d'objectifs avec le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF) et le versement d'une subvention de 24 000 €.

L'ensemble représente 108 000 €.

**LE CONSEIL GÉNÉRAL,**

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil général n° 4/01 en date du 28 janvier 2011, relative au Budget Primitif 2011 « Insertion »,

VU la délibération du Conseil général n° 4/12 en date du 26 juin 2009, relative au renouvellement de la convention triennale d'objectifs avec l'association RESO 77,

VU le rapport du Président du Conseil général,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**

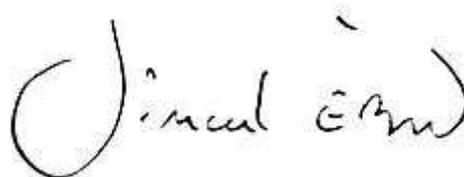
Article 1 : d'approuver le projet d'avenant n° 2 à la convention triennale d'objectifs définissant les modalités de l'aide consentie à l'association RESO 77 (joint en annexe n°1 de la présente délibération) et d'autoriser le Président du Conseil général à le signer au nom du Département.

Article 2 : d'approuver le projet de contrat d'objectifs 2011/2013 définissant les modalités de l'aide consentie au Centre d'Information sur le Droit des Femmes et des Familles (CIDFF) (joint en annexe n°2 de la présente délibération) et d'autoriser le Président du Conseil général à le signer au nom du Département,

Article 3 : d'imputer les dépenses correspondantes au budget du Département, au titre de l'action « Services et partenaires» Opération « Contrats d'Objectifs/Aides et Actions ».

Adopté à l'unanimité

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Vincent Éblé". The signature is written in a cursive style with a large initial 'V'.

Vincent ÉBLÉ